

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

DE CAHORS A LIBOS.

Tableau 1	Omnibus mixte.		Poste mixte.		Omnibus mixte.	
	h	m	h	m	h	m
Cahors. — Départ . . .	6	35	4	45	5	50
Mercuès	6	49	4	19	6	6
Parnac	7	1	1	32	6	19
Luzech	7	9	1	40	6	28
Castelfranc	7	22	1	55	6	44
Puy-l'Evêque	7	34	2	7	6	58
Duravel	7	45	2	17	7	8
Soturac-Touzac	7	55	2	27	7	18
Fumel	8	6	2	39	7	32
Monsempron-Libos Ar.	8	12	2	45	7	40
PARIS. — Arrivée . . .	11	40	4	18	2	49

DE LIBOS A CAHORS.

Tableau 2	Poste mixte.		Omnibus mixte.		Omnibus mixte.	
	h	m	h	m	h	m
PARIS. — Départ . . .	2	30	9	50	7	30
Monsempron Libos — Dép.	8	40	3	5	8	55
Fumel	8	48	3	15	9	3
Soturac-Touzac	9	1	3	28	9	16
Duravel	9	10	3	38	9	26
Puy-l'Evêque	9	19	3	48	9	36
Castelfranc	9	34	4	5	9	52
Luzech	9	47	4	19	10	6
Parnac	9	57	4	30	10	17
Mercuès	10	9	4	43	10	29
Cahors. — Arrivée . . .	10	25	5	4	10	47

DE CAHORS A MONTAUBAN

Tableau 1	Omnibus mixte.		Omnibus mixte.		Omnibus mixte.	
	h	m	h	m	h	m
Cahors. — Départ . . .	4	40	10	35	5	20
Sept-Ponts	4	50	10	45	5	31
Cieurac	5	6	11	1	5	49
Labenque	5	15	11	10	5	57
Montpezat	5	28	11	23	6	10
Borredon	5	58	11	55	6	42
Caussade	6	9	12	8	6	56
Réalville	6	19	12	22	7	8
Albias	6	27	12	33	7	18
Fonneuve	6	36	12	45	7	28
Montauban. — Arriv.	6	48	1	25	7	45
TOULOUSE. — Arriv.	8	25	2	45	9	41

DE MONTAUBAN A CAHORS

Tableau 2	Omnibus mixte.		Omnibus mixte.		Omnibus mixte.	
	h	m	h	m	h	m
TOULOUSE. — Dép.	5	h	»	»	3	h
Montauban. — Départ.	7	25	10	35	4	50
Fonneuve	7	40	10	49	5	10
Albias	7	51	10	58	5	23
Réalville	8	3	11	7	5	38
Caussade	8	17	11	19	5	56
Borredon	8	35	11	36	6	20
Montpezat	9	15	12	10	7	11
Labenque	9	41	12	28	7	41
Cieurac	9	53	12	38	7	54
Sept-Ponts	10	9	12	51	8	12
Cahors. — Arrivée . . .	10	18	12	59	8	29

Cahors, le 23 Janvier.

NOUVELLES POLITIQUES

SÉNAT

Séance du 21 janvier.

LE MONOPOLE DES INHUMATIONS

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriciens des églises et aux consistoires, le monopole des inhumations.

L'article premier qui supprime le monopole est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 janvier 1886.

LA QUESTION DE L'AMNISTIE

M. Rochefort. — Je demande la déclaration d'urgence sur la proposition portant amnistie pleine et entière pour tous les délits politiques.

M. le président de la République, en signant la grâce de douze condamnés, a invité la Chambre à le suivre dans cette voie. Il y a encore beaucoup de condamnés pour délit de presse. Il y en a encore depuis l'affaire de Montceau-les-Mines. Il y a aussi des Arabes détenus depuis vingt ans.

La Chambre voudra user de son droit en accordant l'amnistie. (Très bien ! à gauche.)

M. le ministre de l'instruction publique. — Le gouvernement a décidé de repousser toute proposition d'amnistie. Il a rendu à la liberté douze condamnés politiques ; quant aux autres, ce ne sont que des condamnés de droit commun. (Dénégations à gauche.)

M. Rochefort. — M. le ministre a dit qu'il n'y avait plus un seul condamné pour délit de presse. Que fait-il donc de Cyvoct ?

Mgr Freppel. — La proposition de M. Rochefort doit avoir pour conséquence de faire des rapports sur toutes les suspensions de traitements ecclésiastiques (rires) ; autrement ce serait l'arbitraire, et dans ce cas, je m'opposerais à la déclaration d'urgence. (Applaudissements.)

M. de Cassagnac. — Le langage de M. le ministre de l'instruction publique me décide à voter l'urgence. Douze personnes ont été graciées ; à en

juger par les condamnations, elles avaient commis des faits graves. Or, c'est pour des délits électoraux pour des enfantillages qu'on veut réserver toutes les sévérités.

Au lieu de parler d'apaisement, le gouvernement fait entendre des paroles de haine.

M. le ministre de l'instruction publique. — Je répète qu'au lendemain des élections, il est impossible de voter l'amnistie pour les délits électoraux. (Bruit.)

L'urgence, mise aux voix, est adoptée par 251 voix contre 248. (Sensation prolongée.)

LS CANDIDATURE OFFICIELLE

M. le baron Dufour. — Je dois rappeler qu'au moment où j'ai déposé ma demande d'interpellation j'étais en présence du ministre qui avait la responsabilité du véritable dévergondage de la pression électorale. Je maintiens toutefois mon interpellation pour la défense du suffrage universel, et pour les électeurs menacés dans leurs droits les plus précieux. (Très bien !)

La candidature officielle n'a jamais été pratiquée comme aujourd'hui. (Assentiment à droite. Bruit au centre.) Le département du Lot est essentiellement catholique ; le préfet donne tout le premier, le scandale d'un enterrement civil. (Interruptions violentes à gauche.)

M. le président. — On ne peut pas appeler scandale l'exercice d'un droit légitime. (Bruit prolongé.)

M. le baron Dufour. — Le préfet a eu l'audace de convier l'évêque et le clergé à des obsèques civiles. (Mouvements d'indignation à droite.) Le préfet, mis en quarantaine par la population, s'est vengé sur les maires en en révoquant plusieurs au moment des élections.

Il a joué un rôle plus actif en accompagnant partout les candidats républicains. Il a fait afficher un placard où il affirmait que la guerre du Tonkin était terminée, et l'on sait si cette affirmation était exacte ! (Applaudissements à gauche et à droite.)

Mais la candidature officielle s'est manifestée par des actes plus graves encore : Deux maires ont été révoqués pour avoir refusé de se rendre à une convocation d'un sous-préfet dans son cabinet. On doit féliciter ces courageux citoyens de leur attitude. (Applaudissements.) Ce sous-préfet, qui est celui de Gourdon, n'a entretenu les maires que des élections, il leur a enjoint d'assurer le succès des

républicains ; il a dit textuellement : « Les communes qui ne voteront pas bien seront marquées à l'encre rouge ! »

De semblables pratiques sont contraires aux engagements pris par M. Allain-Targé. (Violentes interruptions au centre.)

Le maire de Figeac, par contre, a fait afficher un placard injurieux pour les conservateurs. Pourquoi n'a-t-il pas été révoqué ?

Les sénateurs républicains du département ont usé de tous leurs moyens pour assurer le succès de leurs amis. Une affiche a fait connaître que M. le sénateur Béral avait obtenu du ministre de la guerre des dispenses pour des réservistes.

M. le président. — Vous ne pouvez pas discuter à la tribune les sénateurs du Lot. (Hilarité.)

M. le baron Dufour. — M. Béral n'a pas trouvé mauvais de s'attribuer le mérite de cette faveur. Les anciens militaires ont été l'objet d'une manœuvre infernale.

On leur a adressé une lettre dans laquelle on leur annonçait la suppression de leurs modestes pensions s'ils votaient pour les conservateurs. (Exclamations à droite.)

J'ai encore d'autres faits de cette nature à signaler à la Chambre. Veut-elle me permettre de continuer, ou dois-je renvoyer à une prochaine séance la suite de la discussion ?

La Chambre décide que la discussion continuera samedi.

Revue des Journaux

Les journaux républicains disent que l'échec du ministère sur la question de l'amnistie, est sans gravité. Le résultat ne provient que d'une fausse tactique.

Les journaux monarchistes disent que le Gouvernement a reçu une atteinte grave.

L'intransigeant. — Le cabinet est allé lui-même au-devant de l'échec qu'il vient de subir. Nous demandons qu'il en sorte, non pas diminué, mais averti.

La République française. — Si le cabinet a été mis en minorité, la faute en est à ceux des députés qui comptent dans le cabinet des représen-

tants qu'ils ne suivent pas, et c'est à ces représentants eux-mêmes de porter le poids de la faute.

Le Journal des Débats. — Le vote de jeudi ne préjuge rien, mais il prouve une chose, c'est que la Chambre n'est pas capable de fournir une majorité. C'est ce qui n'avait pas besoin d'être démontré.

Le Soleil. — Le gouvernement a reçu, jeudi, une blessure mortelle.

Le Gaulois. — Si le gouvernement parlementaire était encore une vérité, le cabinet battu serait démissionnaire depuis jeudi soir.

Le Figaro. — C'est la faute du cabinet s'il a été battu ; il n'a rien négligé pour se faire battre.

Informations

Assassinat du préfet Barrême.

— Le Soleil dit que Mme Barrême, après de longues hésitations, a dénoncé un de ses proches parents comme meurtrier de son mari. Le mandat d'arrestation a été lancé.

Expulsion de deux allemands.

— Un arrêté d'expulsion, contre deux individus de nationalité allemande, a été signé par le ministre de l'intérieur et transmis au préfet de police, avec ordre d'exécution immédiate.

Le bruit court que le célèbre père Beck général des jésuites, vient de mourir.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Sur la foi d'un correspondant très honorable, nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la suspension du Maire de Puy-l'Evêque. Nous nous faisons un devoir d'annoncer que cette nouvelle ne nous est confirmée par aucun

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

26

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LE COMMODORE NOIR

XIV

ABRAHAM LINCOLN

— Alors que voulez-vous ?

— Que vous m'écoutez sans m'interrompre. Voici ce que j'apporte...

Robert prit dans son portefeuille plusieurs papiers qu'il garda à la main, mais en les dépliant à mesure :

— D'abord le rapport du coroner de Saint-Louis, qui contient le procès-verbal du crime. Lui et ses agents ont trouvé la maison de mon père ouverte, pillée ; ils ont vu la tombe où j'ai descendu leurs cadavres bien-aimés ; ils ont vu la trace des bandits sur le sol ensanglanté ! Lisez et jugez !

Lincoln prit le papier, le lut attentivement, puis le déposant sur la table, il dit :

— Après ?...

— Après ?... Soit. Je renonce à vous émouvoir. Après ? monsieur. Eh bien, lisez ce second rapport, et vous y verrez qu'un de ces misérables a été tué dans la défense que mon père a tenté d'organiser contre les assassins. Voici son livret. Lincoln écarta doucement le livret de la main,

puis il répéta :

— Après ?

Robert sentit la colère l'étreindre à la gorge. Peu à peu, et malgré sa force sur lui-même, son sang-froid l'abandonnait.

— Que vous faut-il donc de plus ? s'écria-t-il avec indignation. Quoi ! vous m'avez promis satisfaction si je démasquais les coupables, et lorsque je le fais, vous me répondez : Après ? Vous auriez dû déjà appeler un de vos secrétaires et lui dicter un ordre. Vous discutiez !... Vous me mentiez donc ! Je ne mentirai pas, moi. J'étais venu aux Etats-Unis pour me battre contre vous, avec ceux qui veulent défendre leur liberté contre votre despotisme ! J'étais venu pour me faire l'humble soldat du droit contre la force, le protecteur inconnu de l'indépendance de tout un peuple ! Je me doutais bien que vos proclamations menteuses abusaient l'Europe ! Je me doutais bien que, nous craignant autant que vous nous haïssez, nous autres Français, vous vouliez l'appui moral de nos hommes d'Etat, de nos penseurs, de nos écrivains, et pas autre chose. Oui, je devinais tout cela !... mais je n'aurais jamais cru qu'Abraham Lincoln resterait muet quand je lui dirais : — Où est votre loyauté ? où est votre honneur ? où est votre justice ?

Lincoln se leva violemment. Il avait pâli, ses lèvres tremblaient. Il alla ouvrir une des fenêtres du cabinet et respira un instant l'air pur qui venait de la plaine. Evidemment il pouvait faire arrêter l'insolent qui osait lui parler ainsi. Mais c'était une nature bizarre. Il voulait pouvoir dire que lui, le premier magistrat de la nation, il avait écouté froidement les insultes du jeune hom-

me. Il revint à lui :

— Je ne reste pas muet, monsieur, ma justice sait discerner et juger. La guerre est la guerre. Des soldats auxquels son résiste sont capables de tout. Votre père a commis une faute en se défendant. La popularité même de son nom le désignait à la colère de ses ennemis, lui qui aimait et soutenait les hommes du Sud. Je ne puis rien pour vous. Les excès commis sont le fait des soldats allemands ; nous ne pouvons pas exiger d'eux tout ce que nous demandons à nos troupes nationales. J'ai donc le regret de vous répondre que je ne puis rien. Adressez-vous aux tribunaux où aux conseils de guerre, comme il vous plaira. Tribunaux et conseils de guerre vous diront qu'il ne faut pas se défendre. La défense, surtout de la part d'un ennemi, constitue un acte de rébellion : on ne peut réclamer de soldats mercenaires une vertu et une patience impossibles.

Robert Cavalié avait senti sa colère et son indignation croître encore à mesure que le président parlait. Mais il voulait se dompter, l'écouter jusqu'au bout. Pourtant le jeune homme savait que tout était bien fini ; le même dictateur qui venait de refuser la grâce d'un maraudeur refusait la punition d'une bande d'assassins. Il se leva.

— Je m'attendais à cela, monsieur, dit-il lentement et froidement comme son interlocuteur impassible. Je m'y attendais si bien que j'ai pris une résolution. Vous maudirez l'heure où vous me repoussez ! Si vous m'avez écouté je n'aurais été qu'un soldat de plus dans la grande armée du Sud. Mais maintenant !... Quand vous entendrez dire qu'une bourgade fédérale a été brûlée,

pensez à moi ! Quand vous entendrez dire qu'une troupe de vos cavaliers a été surprise et mise en pièces, pensez à moi ! Quand votre secrétaire viendra vous annoncer que la garnison d'une de vos villes est faite prisonnière pensez à moi ! J'ai des millions, je les ferai se battre contre vous, et tout l'or que m'a légué mon père sera fondu dans le creuset de ma vengeance et de ma haine ! Je pars, sachant que le président des Etats-Unis a refusé à un fils de venger son père.

Robert fit quelques pas vers la porte. Mais le bras mince et nerveux de Lincoln le retint ; l'insulte avait frappé le président en plein visage : il était décomposé.

— Vous allez !... vous...

Sa voix rauque expira. Un sourire effleura sa lèvre étroite.

— Faites, dit-il, en reprenant sa froideur.

Puis marchant vers une petite table sur laquelle était posé un livre, et le prenant entre les mains :

— Voici mon code, dit-il. C'est le seul livre qui enseigne à faire le bien et à éviter le mal.

C'était la Bible.

Lincoln baissait les yeux. Robert resta stupéfait de la face nouvelle que prenait cet homme étrange. Quand le président releva les yeux, si brillants d'habitude, Cavalié les vit étinceler. Le visage de Lincoln semblait se transfigurer tout à coup.

— Dieu m'inspire pour le salut et la grandeur de mon pays. Cette Bible me parle. Je sais ce que je dois faire. Vous avez cru m'insulter ; on n'insulte pas l'élu de la destinée. Je ne vous fais pas chasser honteusement de cette demeure parce que ma conscience me reprocherait de venger une in-

document officiel, et qu'elle est par conséquent erronée.

Nous prions nos correspondants d'être très circonspects au sujet des renseignements concernant les fonctionnaires.

Associations amicales.

L'Assemblée générale et le Banquet de l'Association amicale des anciens Elèves du Lycée de Cahors ont été fixés au Samedi 6 Février prochain. L'Assemblée générale aura lieu, dans le parloir du Lycée, à 4 heures, et le Banquet, chez M. Taillade, rue des Boulevards, à 6 heures et demie du soir.

Le banquet annuel de l'Association des anciens élèves du Collège et du Lycée d'Albi a eu lieu samedi 17 janvier, sous la présidence de M. Soulages, maire d'Albi. Au dessert, après plusieurs speeches, un toast a été porté par M. Gaches, premier adjoint, à l'Université et au nouveau proviseur, M. Baudel, notre compatriote.

M. Baudel lui a répondu, et les nombreux amis que ce fonctionnaire compte dans notre ville liront avec intérêt son discours :

« L'Université, a dit M. Baudel, ne pouvait être oubliée dans cette réunion de famille, dans cette fête qui est un peu la sienne. Vous venez d'entendre, Messieurs, un de vos camarades, un des doyens peut-être par l'âge, mais un des plus jeunes assurément par les qualités de l'esprit et du cœur, rendre un affectueux hommage à cette grande institution, témoigner de sa sympathie et de sa reconnaissance pour ses anciens maîtres, et souhaiter à « l'Alma parens, » notre mère commune, la prospérité qu'elle ne peut manquer d'atteindre sous un régime de liberté et de progrès.

Au nom du corps enseignant, je remercie M. Gaches des vœux qu'il vient d'exprimer en termes si chaleureux; en mon nom personnel, je le remercie et je vous remercie tous de l'accueil bienveillant dont j'ai été honoré dans cette hospitalière cité.

Je n'y suis pas d'ailleurs un étranger; et j'ai presque le droit de vous appeler mes camarades; car, de Cahors où j'ai terminé mes études, à Albi où vous avez fait les vôtres, la distance n'est pas considérable; les deux lycées appartiennent au même ressort académique; et l'Université cadurcienne, dont vos Consuls se firent un jour les éloquents défenseurs, était jadis un centre commun à l'Albigeois et au Quercy. Me voici donc en pays ami.

Ce n'est pas sans émotion et sans regrets, je dois le dire, que je quittais, il y a trois mois à peine, une vieille Maison qui me rappelait de doux souvenirs et m'était chère à bien des titres. Ce n'est pas sans douleur que je faisais mes adieux à des collaborateurs aimés et à cette terre natale où je croyais, après bien des vicissitudes, avoir planté ma tente pour longtemps. Mais en venant à Albi, ou plutôt en y revenant, je savais que je trouverais une population franche et cordiale, une administration sympathique, une municipalité libérale et jalouse de se conformer à des traditions séculaires en ne reculant devant aucun sacrifice pour assurer le développement de l'instruction; je savais surtout que, dans ce Lycée où j'eus il y a douze ans l'honneur d'occuper une chaire, je n'étais pas un inconnu et j'allais revoir de chers collègues.

Hélas, ils ne sont pas tous là. Les uns poursuivent au loin leur carrière; d'autres, comme Gatinel, Couaraze, Loiret, ce noble cœur, cette rare intelligence, ont disparu pour toujours.

Heureusement dans notre Université, comme dans toutes les institutions durables et fécon-

des, si les hommes passent, le principe reste. Les vides sont bientôt comblés. Ainsi que le rameau d'or dont le poète a dit :

Primo avulso, non deficit alter,

le maître qui s'en va est aussitôt remplacé; et pour me servir d'une heureuse expression de Lucrèce, nous transmettons sans interruption aux générations qui se succèdent « le flambeau de la vie », c'est-à-dire le sentiment du devoir, l'amour du juste et le désir du bien.

La mission qui nous a été donnée est délicate et difficile, nous ne l'ignorons pas; mais si votre Lycée a eu à sa tête des proviseurs plus habiles, il n'en a jamais eu de plus dévoués; et pour nous aider à remplir notre tâche, nous comptons sur ce personnel éprouvé dont vous connaissez depuis longtemps le mérite, et que je louerais sans réserves si quelques-uns de ses membres n'assistaient pas à cette réunion, et si la crainte de blesser leur modestie ne venait arrêter sur mes lèvres l'expression d'un éloge qui est dans ma pensée.

Avec leur concours, nous maintiendrons dans notre beau Lycée ces traditions de discipline et de travail sans lesquelles il ne peut y avoir de sérieuses études, et nous rendrons à cette Maison, non pas sa renommée qui est toujours intacte, mais sa prospérité d'autrefois.

Nous y donnerons à nos enfants cette éducation virile qui trempe les caractères aussi bien que les esprits; nous leur apprendrons à marcher sur les traces de ceux (il y en a parmi vous) qui, dans les plus cruelles épreuves et les plus affreux désastres, n'ont pas désespéré, alors même que tout semblait perdu, et n'ont jamais, ni rendu leur épée, ni incliné leur drapeau. Des jeunes gens qu'on nous aura confiés, nous nous efforcerons de faire, non seulement des bacheliers, mais des hommes qui soient de leur temps et de leur pays, des citoyens et des soldats bien préparés aux devoirs et aux luttes de la vie.

Nous justifierons ainsi et la confiance des familles et la bienveillance de l'administration supérieure qui vient de donner au Lycée d'Albi une nouvelle marque d'intérêt. J'ai à vous annoncer une bonne nouvelle. Monsieur le ministre de l'instruction publique nous a autorisés à organiser la cinquième année de l'enseignement spécial. L'édifice aura désormais son couronnement, et c'est une légitime satisfaction qui a été enfin accordée aux efforts de vos représentants, aux désirs et aux besoins de la cité.

Il me reste à vous remercier Messieurs, au nom des élèves du Lycée, de la bienveillance que vous leur témoignez en leur décernant chaque année de magnifiques récompenses.

Vos jeunes Camarades, au bon esprit desquels je me plais à rendre hommage, unissent leurs vœux aux miens pour que votre Association devienne florissante, pour qu'elle reçoive de nombreuses adhésions qui lui permettent d'étendre ses bienfaits, et d'être une œuvre utile et une force féconde.

Je bois au développement de l'Association, et reprenant le toast de M. Gaches, je confonds dans mes souhaits notre petite famille et la grande Patrie, et j'unis dans mes vœux de prospérité et de gloire, à la vieille Université de France dont nous sommes tous les enfants, le jeune Lycée d'Albi dont vous êtes tous les amis.

Cette chaleureuse allocution a été fréquemment interrompue par les bravos, et « une triple salve d'applaudissements — dit l'Union républicaine du Tarn — a montré à M. Baudel que sa parole éloquente avait trouvé un écho dans tous les cœurs. »

La livraison du 15 janvier du *Bulletin de la Société d'Economie Sociale*, fondée par Le Play, contient la première partie d'un remarquable article sur l'ETUDE SUR LE MOYEN-

AGE, de Léopold Limayrac, par M. Claudio Jannet, professeur à la Faculté libre de droit de Paris. Dans ce travail, cet éminent écrivain, dont tout le monde connaît la compétence dans les questions d'économie sociale, étudie l'organisation des communes du Quercy au Moyen-Age. La seconde partie de cette étude paraîtra dans un prochain article.

Découverte de sarcophages à Cours

M. Jouclas, Maire de Cours, vient de donner récemment un exemple qui devrait être suivi et pour lequel on ne saurait lui adresser trop de félicitations. Voici ce dont il s'agit :

Ayant appris que sur un point de la commune qu'il administre avec intelligence (et ceci en est la meilleure preuve) au lieu dit « le grand Camp » des travailleurs de terre, avaient mis à jour quelques sarcophages, M. Jouclas, après avoir visité les fouilles et s'être rendu compte du haut intérêt qu'elles pouvaient offrir pour la science en général et particulièrement pour notre histoire locale, arrêta les travaux et s'empressa d'informer de cette découverte l'administration départementale. Celle-ci, de son côté, transmit à la commission d'administration du musée de Cahors, la lettre de M. le Maire de Cours. La commission se réunit immédiatement et délégua trois de ses membres avec mission de se rendre sur les lieux et de pratiquer les fouilles qu'ils jugeraient nécessaires.

A son arrivée à St-Michel, cette commission fut reçue avec la plus grande courtoisie par M. le Maire de Cours, qui lui offrit la plus large hospitalité.

Avant de se rendre sur les lieux des fouilles, elle examina chez M. Jouclas quelques objets qu'il y avait déjà recueillis. C'étaient de nombreux fragments de poterie en terre commune et mal cuite, une clef en fer munie de son anneau de suspension, des dents de bœuf, de cheval et d'autres animaux domestiques tels que le chien ou le sus.

Le lieu dit « le grand Camp » distant d'un kilomètre environ au nord du village de St-Michel, est situé sur un plateau légèrement incliné vers le nord-est, presque en face le plateau de Murceins et s'étend le long d'un chemin de traverse conduisant de St-Michel à Murceins. La commission y trouva quelques ouvriers réunis par les soins de M. le Maire et auxquels, dans le but d'accélérer les travaux il avait joint ses propres domestiques.

Les sarcophages déjà découverts dans ce champ et les indications fournies par les travailleurs qui les avaient exhumés, engagèrent la commission du budget à faire pratiquer immédiatement des fouilles sérieuses et méthodiques. Le grand nombre de ces sarcophages qui furent rapidement mis à jour dans les différentes parties du champ, sous ses yeux et sous sa direction, lui permirent de résoudre en partie le problème historique qui avait été posé devant elle. Elle se trouvait en présence d'une véritable nécropole où la dernière inhumation remontait à plusieurs siècles. Les sarcophages de forme à peu près semblables, taillés au pic dans un énorme bloc de grès, amenés sans doute de fort loin, avaient la forme d'une auge plus large à la tête qu'aux pieds et mesuraient environ 2m.20 de long; 0m.70 de

large à la partie supérieure (la tête); 0m.53 à la partie inférieure. Les parois de 0m.12 d'épaisseur avaient environ 0m.38 de haut. A la partie supérieure, de chaque côté de la tête, avaient été ménagés dans le bloc, deux coussinets de pierre assez élevés de façon à ce que le crâne du défunt fut bien encaissé comme dans une niche. Quelques-uns étaient encore munis de leurs couvercles à deux plans inclinés et s'adaptant assez exactement. L'examen attentif des ossements indiqua vite à la commission que ces tombes avaient été violées; elle put cependant recueillir quelques crânes assez complets, de forme dolicocephale, qui seront exposés dans les vitrines du musée, dès que la préparation destinée à en assurer la conservation sera terminée. A côté et au milieu de ces sarcophages, quelquefois, avaient été ménagées d'autres sépultures plus modestes. Elles étaient rangées sans ordre et avaient dû être faites à la hâte, une simple dalle recouvrait la tête. Malheureusement on ne put recueillir dans ces tombes aucun de ces objets suffisamment typiques pour permettre de leur assigner une date certaine dans les longues et obscures périodes Mérovingiennes et Carlovingiennes.

Cependant les nombreux fragments de poterie trouvés au grand camp et dans les champs voisins où se distinguent encore des traces d'établissements métallurgiques, les objets recueillis antérieurement à cette visite par M. le Maire de Cours, la forme et la taille des sarcophages prouvent que cet endroit a été habité longtemps. Y-avait-il en ce lieu, à l'époque romaine, un établissement qui acquit son maximum de prospérité sous les Mérovingiens et dont l'histoire n'a pas conservé le nom? Ce ne serait pas impossible. Toujours est-il que l'on ne peut faire remonter ces sarcophages au delà de la période Mérovingienne, ils doivent appartenir à cette période obscure encore, qui s'étend du VI^e siècle au IX^e siècle.

M. Jouclas, après s'être prêté de bonne grâce à toutes les exigences que nécessiteraient ces fouilles, a voulu qu'il restât de cette découverte plus qu'un procès-verbal de constatation, il a libéralement donné au Musée de Cahors tous les objets qu'il avait recueillis au grand Camp et qui figureront prochainement dans les vitrines de cet établissement sous le nom de leur généreux donateur.

Que de richesses seraient conservées à notre pays, si l'exemple que vient de donner M. le Maire de Cours était suivi par MM. les Maires du département. Un Musée est le bien de tous et chacun devrait avoir à cœur de l'enrichir. Nouvellement réorganisé par les soins d'une Commission composée d'hommes dévoués à cette œuvre, pourvu par la municipalité de Cahors d'une subvention, modeste il est vrai, mais qui lui permet de retenir dans le pays bien des objets précieux à plus d'un titre; quel nouvel essor il ne prendrait pas si MM. les maires voulaient informer la commission du Musée des découvertes qui se font dans les communes respectives.

Notre amour pour le bien public nous fait espérer que l'exemple donné par M. Jouclas ne sera pas isolé et que nous aurons bientôt à enregistrer soit des dons ou des dépôts faits par les communes au Musée de Cahors, soit des indications de découvertes qui permettront aux administrateurs dévoués de cet établissement de l'en-

jure que je ne dois pas comprendre. Vous vous croyez fort et vous n'êtes qu'un enfant. Je veux que mon œuvre triomphe, et elle triomphera, quand le sang devrait couler dans nos fleuves! Rien ne m'arrêtera, souvenez-vous en. Eh bien, oui, je ne punirai pas ces hommes qui ont tué votre famille, car ils sont mes instruments. L'Union doit être forte et puissante: elle le sera! Les Etats qui se sont séparés d'elle sont des révoltés, et on ne dompte les révoltés que par la terreur. La Nouvelle-Orléans a pris les armes; j'y ai envoyé Buttler. Une bête fanée? Soit. Ce sont là les hommes qu'il me faut! J'ai déjà oublié ce que vous avez dit contre moi. Je n'ai pas de fiel au cœur: Dieu me le défend. Allez, je vous pardonne...

Ce discours avait été prononcé d'un ton semé de mille nuances diverses. La note générale était une expression chaude, vibrante, qui contrastait avec la froideur habituelle de cet homme.

Robert était confondu.
— Adieu, monsieur, dit-il enfin. Je suis peut-être le premier homme devant qui Abraham Lincoln se soit dévoué. Je pars; mais n'oubliez point ma menace! au besoin, je me charge avant peu de vous faire vous en souvenir!

Lincoln ne répondit même pas. Il tourna le dos au jeune marin et alla se rasseoir à son bureau, où il se remit au travail...

Robert Cavalité sortit, très-impressionné. Il avait mesuré la profondeur de celui qui gouvernait la nation américaine. Il avait vu de combien de mélanges bizarres était formé cet homme, doué d'un incontestable génie. Il comprenait comment ce paysan, d'abord conducteur de bateaux plats sur le Mississipi, puis bûcheron, marchand et en-

fin avocat, avait franchi le dernier échelon de la toute-puissance.

Cette haute et rude intelligence s'était sans doute frayé un chemin en sachant passer à travers toutes les ambitions et n'en effrayant aucune. Par son génie, il avait monté; par sa ruse, il avait imité Sixte-Quint. Et cela était si vrai que les divers partis ne s'accordaient à le nommer que parce qu'ils le croyaient insignifiant. Mais lui aussi jeta ses béquilles en criant: *Ego sum papa*, et c'est alors que cet homme, tout à tour illuminé et bonhomme, hypocrite et sincère, avec des mélanges de cruauté froide et de sincérité brutale, commença l'œuvre qu'il devait mener à bonne fin.

Le baron de Montjoie attendait son ami. Quand il le vit reparaitre, pâle et courbé, il voulut apprendre ce qui s'était passé. Robert expliqua à son compagnon quel homme était le président de l'Union.

— Il n'y a rien à attendre, murmura Philippe. Puisqu'il ne veut pas rendre justice, faisons-nous la nous mêmes.

— Attendez, ami!
— Attendez!
— Dans un mois, tu ne me reprocheras plus rien. Dans un mois commencera pour nous une vie nouvelle.

Il était alors environ deux heures du soir. Les deux jeunes gens songeaient à quitter Washington quand ils firent une rencontre qui les frappa. Ils se trouvaient presque aux portes de la ville; tout à coup un promeneur, qui marchait incliné et la tête courbée, s'arrêta en les regardant assez fixement.

Ils purent alors voir son visage. Le promeneur avait une quarantaine d'années environ. Il était grand, plus fort que maigre. Mais sa figure avait une expression singulière. On eût dit d'un homme rongé par la fièvre, et chez lequel la pensée a dévoré tout. Les yeux, enfoncés dans la tête et rapprochés du nez, brillaient d'un éclat factice; les pommettes des joues étaient rouges.

Il s'avança vers Philippe et le prit par la boutonnière de son vêtement:

Ce soir... au théâtre, il se passera un drame... un drame comme celui qu'on jouera.

Le baron crut avoir affaire à un fou.

L'homme reprit, sans quitter le jeune homme du regard:

— César était grand... mais Brutus l'a tué! Brutus l'a tué!... Il voulait que Rome fût libre, et quand il a eu tué César, Rome a répondu: Brutus a immolé César, qu'il soit César!...

Ils se regardèrent étonnés. Décidément, ils avaient affaire à un fou. La phrase qu'il venait de dire était un souvenir presque textuel de la *Mort de César*, une des plus belles tragédies de Shakespeare.

— Monsieur, dit Robert, permettez-moi de vous dire que vous vous trompez... Je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

L'homme parut être arraché à son rêve par cette voix qui lui parlait. Il releva la tête et recula de deux pas, passa à plusieurs reprises sa main sur son front. Puis, s'inclinant poliment:

— Veuillez m'excuser, monsieur, répliqua-t-il; mais je travaillais, et dans ces cas-là il m'arrive quelquefois de n'avoir plus conscience de la réalité.

Puis, saluant les deux Français avec toute l'aisance d'un homme du monde et la distinction d'un vrai gentleman, il s'éloigna rapidement.

— Ma parole! voici une rencontre extraordinaire! s'écria Philippe quand l'inconnu eut disparu dans la direction de la ville.

— Oui, extraordinaire, en effet dit Robert, devenu pensif.

— A quoi songes-tu donc!

— Moi?

— Oui, tu parais frappé outre mesure de ce qu'a dit cet individu.

— Je ne te le cache pas. Est-ce un pressentiment? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que ces paroles mystérieuses m'ont paru répondre à mes pensées intimes.

« — Ce soir, au théâtre, il se passera un drame... un drame comme celui qu'on jouera. »

— Oui, c'est plein d'étrangeté.

— Ecoute, veux-tu entrer ce soir dans la salle du théâtre? Ce ne sera pas rompre ton deuil; car, ainsi que toi, je pense que cette rencontre pourrait bien se rattacher à notre histoire.

— Oui, tu as raison, nous irons à la représentation de ce soir. Il faut éclaircir ce mystère.

Dans la soirée, le baron et Robert Cavalité se dirigèrent vers le théâtre.

La toile était baissée. On jouait *Othello*; la salle était comble, et de temps en temps un murmure courait qui répétait le même nom. Ce nom inconnu aux jeunes gens ne les frappa point d'abord.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

richir de quelques objets des temps anciens, précieux pour notre histoire nationale.

Nous apprenons au dernier moment, que M. Filhol, l'un des intelligents directeurs du grand magasin de nouveauté (le Printemps), à Cahors, vient de faire don au Musée de la ville d'un magnifique chapiteau en pierre de l'époque gallo-romaine. Ce remarquable spécimen de sculpture antique a été trouvé récemment à Cahors, rue de la Liberté.

Mercredi dernier, dans la chapelle du Grand Séminaire de Cahors, a eu lieu un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Delheil, assistant du supérieur général des Lazaristes, ancien supérieur du Séminaire de notre ville, décédé à Paris depuis quelques jours.

Mgr Grimardias a donné l'absoute. Jeudi 21 janvier, une messe a été célébrée à l'église cathédrale de Cahors, pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

Clôture de la chasse. — Un arrêté préfectoral vient de fixer au 10 février prochain la clôture de la chasse.

Voici le nombre de permis de chasse qui ont été délivrés pendant l'année 1885. Ce nombre est de 1,392, dont 486 pour l'arrondissement de Cahors, 457 pour l'arrondissement de Figeac, et 449 pour celui de Gourdon.

Les troupes du Tonkin. — Il est probable, dit le Temps, que le mouvement du rapatriement commencera par le régiment de marche de France, les bataillons du 32^e, du 111^e et du 143^e et par les deux batteries de Vincennes.

Il est également probable qu'on prendra des dispositions telles que toutes les troupes qui vont rentrer en France seront embarquées avant le commencement des chaleurs.

La médaille du Tonkin. — Le ministre de la guerre vient de modifier le ruban de la médaille du Tonkin. Au lieu d'être mi-partie jaune et vert, il comprendra huit bandes horizontales alternativement jaunes et vertes.

Eboulement. — Ce matin vers les six heures, un éboulement considérable s'est produit au-dessus de la route nationale n° 111, en avant de la gare de Castelfranc; la circulation est devenue impossible. La ligne ferrée, de Cahors à Libos qui cotoie la route n'a été que très faiblement atteinte. Il n'y a eu, heureusement aucun accident de personnes à déplorer.

Le tribunal correctionnel de Figeac a déclaré banqueroutiers simples les sieurs Morat et Leroux, banquiers à St-Céré, et les a condamnés chacun à 15 jours d'emprisonnement. (Dépêche).

Engagés conditionnels. — Les anciens engagés conditionnels ayant obtenu la note bien, qui sont candidats à l'emploi d'officier d'administration du service territorial des hôpitaux militaires, subiront un examen dans les premiers jours de février prochain.

Le programme du concours est à leur disposition dans les bureaux de l'intendance de chaque corps d'armée.

Ce que peut coûter un mal. — On nous écrit de Sauliac : Dimanche dernier, la plantation d'un mai devant la porte d'un élu, a causé la mort d'un des manifestants dans des conditions fort tristes. Le sieur Flaojac, étant monté sur le mai pour mieux assujettir la corde avec laquelle on le hissait, fut précipité, par suite de la rupture de cette corde, contre un arbre voisin, où il se brisa l'épine dorsale. Il mourut dans la soirée, laissant une femme et un enfant dans la plus affreuse misère.

Suicide. — On annonce que M. Mayot, notaire à Pamiers, ancien maire de cette ville, vient de se suicider à Agen, dans une chambre de l'hôtel George. On suppose que c'est à la suite d'embarras financiers.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 16 au 23 janvier 1886. Naissances. Cazelle, Louise, rue du Lot, 2. Alix, Madeleine, (naturelle), rue Portail des Augustins, 7. Rouquié, Marguerite, Allées Fénelon, 3. Cournou, Elie, rue St-Namphaise, 12. Laucou, Eugénie, rue Mascoutou, 5. Dumont, Françoise, rue des Augustins, 12. Périé, Louis, rue Nationale. Manthe, Ferdinand, avenue de Toulouse, 4. Décès. Fourrières, Jean, charr. 72 ans, rue Nationale. Labourianne, Marie, s. p., 79 ans, rue Portail des Augustins, 10.

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 23 janvier 1886. ROMÉO ET JULIETTE Grand opéra en 5 actes, mus. de Gounod. M^{lle} DELAMAR, chanteuse légère dont on dit le plus grand bien, engagée en remplacement de M^{me} Arnaud, remplira le rôle de Juliette.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE Saisie immobilière

Adjudication fixée au VINGT-SEPT Février prochain

Suivant procès-verbal de M^e Maurel, huissier à Montcuq, en date du seize novembre, dénoncé le vingt du même mois, enregistré et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-cinq du même mois volume 103, numéros 20 et 21. Il a été procédé, à la requête de dame Catherine Vialas, veuve du sieur Hugues Contios, sans profession, domiciliée du lieu de Montcuq de Bernard, commune de Saint-Pantaléon, agissant tant en son nom personnel comme associée aux acquêts avec son défunt mari, que comme tutrice légale de Marie Contios veuve Couailloc, et Marcelin Contios ses deux enfants mineurs, Laquelle a constitué M^e Scipion Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant cours de la Chartreuse, n° 10. Sur la tête et au préjudice de Bernard et Guillaume Bernadou, enfants mineurs, issus du mariage de feus Arnaud Bernadou et Marie Lasbouygues, quand vivaient domiciliés de la commune de Montcuq, lesdits mineurs sous la tutelle du sieur Jean Larroque, propriétaire, domicilié du lieu de St-Sypharhin canton de Lauzerte (Tarn-et-Garonne). A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

- Biens saisis et à vendre : 1° Une pièce de terre située au lieu des Trois fonts, commune de St-Pantaléon, formant le numéro 14, section G du plan cadastral de contenance de quarante-huit ares soixante-dix centiares environ, quatrième classe, d'un revenu de quatre francs quatre-vingt-sept centimes ; 2° Une vigne située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 15 du plan, de contenance de soixante-deux ares 1/2, de la troisième et 1/2 de la quatrième classe, d'un revenu de deux francs soixante-dix-neuf centimes ; 3° Une friche située au lieu de Combe Nègre, même commune et section formant le numéro 22 P du plan, de contenance de un hectare quatre-vingt-un ares quatre-vingt-dix centiares, troisième classe d'un revenu de quatre-vingt-onze centimes ; 4° Une vigne située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 21 P du plan, de contenance de douze ares soixante-sept centiares, 1/2 de la troisième et 1/2 de la quatrième classe, d'un revenu de cinquante-sept centimes ; 5° Une friche située à la plaine du Vastie, même commune et section, formant le numéro 16 P du plan, de contenance de un hectare soixante-huit ares dix-neuf centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre-vingt-quatre centimes ; 6° Une vigne située aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 17 du plan, de contenance de quatorze ares soixante-dix centiares environ 1/2 de la deuxième et 1/2 de la troisième classe, d'un revenu de deux francs deux centimes. Tous les biens ci-dessus décrits sont situés dans le canton de Montcuq, arrondissement de Cahors. Ils étaient la propriété des mariés Arnaud Bernadou et Marie Labouygues. Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, le neuf décembre dernier, la publication en a été faite le seize janvier courant, et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-sept février prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens aura lieu le vingt-sept février prochain à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville. Elle sera faite en un seul lot et sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr. en sus des charges. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié véritable. Cahors, le vingt janvier mil huit cent quatre-vingt-six. L'avoué poursuivant, DELBREIL. Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-six, F° C° regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DALAT.

VOULEZ-VOUS TOUSSER ? Prenez les Pastilles BRACHAT, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codéine. Ces pastilles, d'un goût très agréable, remplacent avec une grande supériorité toutes les préparations au goudron, pâtes et sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent, en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge, bronchites, tant aiguës que chroniques, et, en général, toutes les maladies et inflammations des voies respiratoires. La boîte, 1 fr. 50 franco, contre mandat ou contre 40 timbres-poste, à la pharmacie BRACHAT, 61, rue Lorytaire, Bordeaux. Demander les Pastilles BRACHAT dans toutes les bonnes Pharmacies.

Etude de M^e MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n° 10.

VENTE SUR FOLLE ENCHÈRE APRÈS Saisie immobilière

Il sera procédé le vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-six, à midi précis, au palais de justice de Cahors, audience des criées du tribunal civil de Cahors.

En vertu 1° d'une clause du jugement d'adjudication ci-après énoncé et faite par M. Augustin Richard, banquier domicilié à Puy-l'Évêque, adjudicataire, j'ai justifié de l'acquit des conditions exigibles de l'adjudication, ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par le greffier du tribunal civil de Cahors, le vingt janvier courant, enregistré, 2° et de l'article 733 du code de procédure civile.

A la requête de M. Henri Pagès, boucher, domicilié à Castelfranc, créancier de Jean Alagnou et Alexandrine Fouliquié, mariés, propriétaires cultivateurs, domiciliés à Castelfranc, pour lequel domicile est élu à Cahors en l'étude de M^e Mazières, avoué, lequel occupera pour lui sur la présente poursuite; à la vente sur folle enchère des biens ci-après désignés :

- 1° Biens à vendre situés dans la commune de Castelfranc : 1° Une maison et sol de maison formant les numéros 800 P et 800 P, section A du plan cadastral de la commune de Castelfranc, le sol d'une contenance de vingt-sept centiares environ, première classe et la maison sixième classe, imposée au revenu net de douze francs; cette maison est confrontée par M. Maurel Capmas et rue publique, un rez-de-chaussée formant cave, de sur la voie publique, on y entre par une porte à deux ouvrants, fermant à clef, il faut observer que l'ouvrant à gauche de cette porte est bâti en pierre jusqu'à moitié de sa hauteur et forme pour ainsi dire une étable, on y remarque à côté une étable à cochons qui se trouve sous l'escalier, il y a une porte démontée à côté. Pour arriver au premier étage, il y a une porte d'entrée sur la rue fermant bien à un ouvrant, et après avoir franchi quinze marches d'escalier en pierre on arrive à la porte d'entrée à un ouvrant. Sur la rue publique, il y a une grande croisée vitrée à deux ouvrants et deux contrevents et au-dessus formant saillie, au-dessus de la toiture une ouverture grand louver d'environ quatre-vingt centimètres de haut sur quarante de large, donnant jour au grenier; au levant, donnant sur le jardin Capmas, existe une autre croisée vitrée, à un seul ouvrant et un seul contrevent. On y remarque un évier, un canon de cheminée et elle est couverte en tuiles crochets, bâtie en pierre, chaux et sable; 2° Un jardin sis à Castelfranc, formant le numéro 803, section A dudit plan, de contenance environ six ares soixante-dix centiares, première classe; sur ce jardin est établie une grange dite buanderie d'environ huit mètres de long sur cinq de large; il y a une porte au nord où on entre de sur la voie publique et une petite ouverture pour donner jour au couchant, elle est recouverte en tuiles creuses; 3° Une terre au Causse Blanc, formant le numéro 362 P section B dudit plan, de contenance environ un are quatre-vingt-quinze centiares, cinquième classe; 4° Un bâtiment rural et patis au même lieu, formant le numéro 363 P, section B dudit plan, de contenance environ un are quarante-cinq centiares, première classe. Sur cette parcelle existe une grange qui a été partagée avec son frère où se trouve une porte d'entrée, couverte en tuiles creuses, et à côté il y a de plus deux étables couvertes en pierres plates, ayant chacune une porte; 5° Une vigne partie arrachée, sise au même lieu, formant le numéro 364 P, section B dudit plan de contenance environ un hectare vingt-six ares quatre-vingt-quinze centiares, troisième, quatrième et cinquième classes; 6° Une terre sise au même lieu, formant le numéro 365 P, section B dudit plan de contenance environ vingt-sept ares quarante centiares, quatrième classe; 7° Une vigne sise aux Clauziments, formant le numéro 496, section B dudit plan de contenance environ dix ares vingt centiares, cinquième classe; 8° Un bois sis au même lieu, formant le numéro 497 P, section B dudit plan cadastral de contenance environ cinquante-un ares quatre-vingt centiares, troisième classe; 9° Une terre à la Courrège, formant le numéro 606 P, section B dudit plan, de contenance environ huit ares cinquante-cinq centiares, quatrième et cinquième classes; 10° Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 607 P, section B dudit plan de contenance environ neuf ares trente-cinq centiares, quatrième et cinquième classes; 11° Une pâture sise à Combe de Lherm, formant le numéro 591 section B dudit plan, de contenance environ deux hectares cinq ares soixante-dix centiares, troisième classe.

Tous les immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Castelfranc. 2° Bien à vendre situé dans la commune des Junies et lieu dit Suqual. 1° Une Vigne sise au Suqual, partie en terre, formant le numéro 1152, section C, du plan cadastral de la commune des Junies, de contenance environ un hectare, vingt-trois ares, quarante centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, imposée au revenu net de vingt francs soixante-quatorze centimes. L'immeuble ci-dessus est situé dans la commune des Junies et lieu dit Suqual.

3° Bien à vendre situé dans la commune de Labastide-du-Vert. 1° Une Vigne sise au Pech de Baget, formant le numéro 684, section D du plan cadastral de Labastide-du-Vert, de contenance environ un hectare, onze ares, troisième classe.

L'immeuble ci-dessus est situé dans la commune de Labastide-du-Vert, canton de Catus, arrondissement de Cahors (Lot). Tous les immeubles ci-dessus sont jadis et exploités par ledit M. Jean Alagnou et Alexandrine Fouliquié, mariés. Observation : A suite d'un dire au cahier des charges et par jugement du vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, le tribunal a décidé que la maison et sol situés à Castelfranc, figurant sous le numéro 1 du présent placard, étaient à tort, dans la saisie et dans le cahier des charges, portés sous les numéros matriciels 800 P, 800 P, tandis que réellement ils forment le numéro 910.

Les dits immeubles ont été adjugés en un seul lot audit Monsieur Augustin Richard, par jugement du tribunal civil de Cahors, du premier août dernier rendu sur la saisie réelle pratiquée contre les dits époux Alagnou, par ledit Monsieur Pagès, ayant M^e MAZIÈRES pour avoué, suivant procès-verbal des sept et huit mai dernier, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le onze mai suivant, volume 99, numéro 4 et 5, moyennant le prix de quatre mille huit cents francs, en sus des charges. Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions du cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication au greffe dudit tribunal et en outre à la charge des frais de folle enchère. Elle aura lieu en un seul lot sur la nouvelle mise de cinq cent francs, en sus des charges, ci. 500 fr. NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES. Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-six, F° C° regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DALAT, receveur.

L'immeuble ci-dessus est situé dans la commune de Labastide-du-Vert, canton de Catus, arrondissement de Cahors (Lot).

Tous les immeubles ci-dessus sont jadis et exploités par ledit M. Jean Alagnou et Alexandrine Fouliquié, mariés.

Observation : A suite d'un dire au cahier des charges et par jugement du vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-cinq, le tribunal a décidé que la maison et sol situés à Castelfranc, figurant sous le numéro 1 du présent placard, étaient à tort, dans la saisie et dans le cahier des charges, portés sous les numéros matriciels 800 P, 800 P, tandis que réellement ils forment le numéro 910.

Les dits immeubles ont été adjugés en un seul lot audit Monsieur Augustin Richard, par jugement du tribunal civil de Cahors, du premier août dernier rendu sur la saisie réelle pratiquée contre les dits époux Alagnou, par ledit Monsieur Pagès, ayant M^e MAZIÈRES pour avoué, suivant procès-verbal des sept et huit mai dernier, transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le onze mai suivant, volume 99, numéro 4 et 5, moyennant le prix de quatre mille huit cents francs, en sus des charges. Ladite vente sur folle enchère se fera aux clauses et conditions du cahier des charges déposé pour parvenir à l'adjudication au greffe dudit tribunal et en outre à la charge des frais de folle enchère. Elle aura lieu en un seul lot sur la nouvelle mise de cinq cent francs, en sus des charges, ci. 500 fr. NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance. Pour extrait certifié conforme : Cahors, le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES. Enregistré à Cahors, le janvier mil huit cent quatre-vingt-six, F° C° regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DALAT, receveur.

Glanes (Lot), le 24 mai 1885. Je n'avais pas d'appétit, j'étais très constipé et les digestions se faisaient mal; ayant eu connaissance de vos Pilules suisses, je vous en ai demandé deux boîtes à Fr. 1.50, elles me rendirent l'appétit et me firent un grand bien tant pour la digestion que pour la constipation. Vous m'en avez expédié depuis pour des voisins, auxquels elles ont fait aussi le plus grand bien. Je vous autorise à publier ma lettre. Galerie, maire à Glanes, par Bretenoux (Lot); à Mr. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

A nos Lecteurs. — Dans un des derniers numéros de notre journal, nous avons parlé d'une importante découverte qui amène la Guérison de la Phthisie, de la Bronchite, de l'Asthme et de toutes les affections de poitrine. Après avoir puisé des renseignements très sérieux sur les Dragées Russes, nous avons appris les nombreuses guérisons qu'elles amènent chaque jour dans les cas les plus désespérés, nous sommes heureux de pouvoir les recommander à nos lecteurs et de leur annoncer que l'on trouve ce puissant remède à la Pharmacie Continentale de Paris, dépositaire générale pour la France et les Colonies, qui envoie franco contre mandat ou timbre-poste de 1 fr. 50 par flacon.

HYGIÈNE DE L'ESTOMAC Il est indispensable, par les temps d'épidémie, de fortifier les organes digestifs par une alimentation tonique et reconstituante. On ne saurait trop recommander dans ce but l'usage du Racahout des Arabes de Delangrenier, 53, rue Vivienne, Paris. Cet aliment, aussi nutritif que fortifiant, forme le déjeuner le plus agréable et le plus hygiénique. Dépôts dans toutes les villes.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

PURGATIFS & DÉPURATIFS Leur succès s'affirme depuis près d'un siècle contre les Engorgements d'Intestins (Constipation, Migraine, Douleurs) TRÈS CONTREFAITS et imités sous d'autres noms. 1/50 1/2 boîte (50 grains). 3/4 boîte (150 gr) Notés dans chaque Boîte. DANS TOUTES LES PHARMACIES

BOURSE. — Cours au 23 janvier. 3 0/0 81 50 3 0/0 amortissable (ancien) 83 60 3 0/0 id. 1884 00 00 1/2 0/0 ancien 107 25 1/2 0/0 1883 110 50 Dernier cours du 22 janvier. Actions Orléans 1,360 00 Actions Lyon 1,267 50 Obligations Orléans 3 0/0 386 00 Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) 314 50 Obligations Lombardes (jouissance 218 75 Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) 323 00

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquor tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

**Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

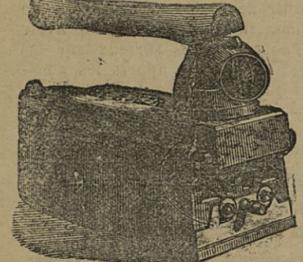
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).



NOUVEAU FER

**A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :
Économie, Propreté, Salubrité

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garantie dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations, Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE,

DE FRONTIGNAN

le mille.

Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces **PLANTS** sont garantis sur facture.

S'adresser à **M. CAYREL**, représentant à CAHORS, rue Fénelon, n° 12.

PLANTS AMÉRICAINS

Ahybrides Français

RIPARIA GLOIRE DE MONTELLIER
Alicante Henri Bouchet

PAUL ESTÈVE, PROPRIÉTAIRE,
rue Nationale, 19, Montpellier.

Tous ces cépages sont garantis authentiques, les paquets sont munis d'un plomb portant la marque ci-contre.

CAUSE DE DÉPART

Mobilier à vendre.

Composé de 6 chambres à coucher dont une en chêne style Louis XIII, salle à manger style Henri II, salon, glaces, lustres, suspensions, garnitures de cheminée et de foyer et tout l'ameublement de la maison. On vendrait séparément ; visible de 9 h. à midi et de 1 h. à 5 heures, 7, rue Blanc Durouilh, 7, près la Place des Quinconces, Bordeaux. On louerait la Maison avec bail à partir du 1^{er} février 1886.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC
Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

DEMANDE

M^{lle} Lucette Bataille, tailleurse en COSTUMES D'ENFANT, rue du Lycée, 21, demande des apprenties.



L'Elixir de William Lanson est le seul efficace remède, pour faire pousser les cheveux, pour fortifier le bulbe pileux et pour donner de la vitalité aux petits cheveux. Se méfier des contrefaçons; exiger le nom de « William Lanson ».

Prix, le flacon : 6 fr.

Dépôt à Cahors, chez **M. Blanc**, Galerie de Fontenille.

VICHY

Administration—Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUÈRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

Le propriétaire-gérant, Layout.

PÉPINIÈRE RURALE

Cahors 1885, Médaille d'Or



La plus haute récompense décernée aux vignobles du Lot.

CRÉE EN 1878, PAR M. BRU,

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes garanties.

Adressez les demandes à **M. BRU**, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS

PRIX-COURANT 1885-1886

VIGNES FRANCO-AMÉRICAINES.		VIGNES AMÉRICAINES.					
PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS.		PLANTS RACINÉS ET BOUTURES.					
	le c.	le m.	Boutures	Racinés			
			le c.	le m.	le m.		
Alicante Henri Bouchet	40	350	Riparia Portalis au gloire de Montpellier	4 f	354	127	100
Auxerrois à côte verte	40	350	Riparia tomenteux	3	32	11	10
Mauzac noir	35	325	Riparia Fabre (grande feuille)	3	25	9	80
Cinsaut ou Panse noir	35	325	Riparia Fabre (2 ^e choix)	2	15	7	30
Petit Bouchet	40	350	Solonis	4	35		
Chassela Doré	40	350	York Madeira	4	35		
Chalosse ou folle Blanche	40	350	Violla	10	100		
Clairette à gros grains	40	350	Rupestris (large feuille)	3	25		
Sémillon Blanc	40	350	Taylor	3	25		
BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES		pour greffer à 0 ^m 50 ^c de long.					
Alicante Henri Bouchet	3	25	Herbement le meilleur des producteurs directs pour le Lot.	3	25	18	150
Mérou ou Auxerrois à côte verte	3	25	Cunningham	3	25		
Merlot et Cabernet Sauvignon	3	25	Jacquez à gros grain	3	25	12	100
			Othello	3	25		
			Noah	6	50		

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

Méfiez-vous des personnes qui se disent représentants de M. Bru. M. Bru n'a point de représentants à Cahors.

MAISON BLANC

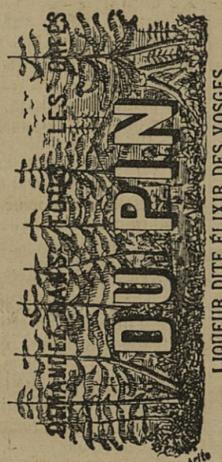
COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebratel. — Hair-Elixir ; croissance des cheveux, du Dr de Londres ; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à son salon et à domicile.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sâpin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les **PLANS EN CHROMO** des grandes villes de France

15 CENTIMES
la livraison
avec carte colorée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES
la série de
5 liv. et 5 cartes

Le 1^{er} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série